

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Arrondissement de
SARCELLES

Commune de
ROISSY EN FRANCE

OBJET :

MODIFICATION DU
REGLEMENT FIXANT LES
CONDITIONS DE
DELIVRANCE DES
AUTORISATIONS DE
CHANGEMENT D'USAGE
TEMPORAIRE DES LOCAUX
D'HABITATION

DATE DE CONVOCATION

Mercredi 11 octobre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 22

L'an deux mille vingt trois, le lundi 16 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Mme Michèle CALIX, Maire.

Étaient présents : M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECATE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, Mme Cristina DA CUNHA, M. Cédric TEULIERE, M. Pierre IZIKIAN, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI

Absents excusés :

M. François CARRETTE donne pouvoir à M. Patrick PAMART
M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à Mme Patricia PETIT
M. Joaquim DE OLIVEIRA donne pouvoir à Mme Michèle CALIX

Absent : M. Pierre COTTIN

Secrétaire de séance : Mme Valérie REDOUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.631-7 à L.631-10,

VU la délibération n° 2021/249 du conseil municipal du 28 septembre 2021 instaurant l'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT le développement significatif des meublés de tourisme constaté sur la commune depuis 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à la mise à jour du règlement encadrant la délivrance des autorisations préalables au changement d'usage temporaire des locaux d'habitation,

CONSIDERANT que cette mise à jour porte notamment sur le fait de préciser qu'il s'agit d'une autorisation temporaire, que celle-ci n'est valable que 2 ans (contre 3 ans auparavant), que les sanctions encourues sont mises à jour, et que la démarche pourra se faire de manière dématérialisée via la plateforme Déclaloc.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage temporaire des locaux destinés à l'habitation en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

APPROUVE le règlement de changement d'usage modifié joint à la présente délibération.

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Roissy-en-France,
Le 16 Octobre 2023

Le Maire,



Michèle CALIX